

Ce fascicule met à votre disposition les éléments, analyses et réflexions qui étayent, précisent et complètent le Projet Associatif 2019-2024 de l'adages Fascicule 1.

projet associatif de l'adages

2019 – 2024



www.adages.net

Réédition 2021

table des matières

1. **Bilan du précédent Projet Associatif** – page 4
2. **Orientations politiques** – page 9
3. **Orientations stratégiques : engagements et actions** – page 10 - 11
 - 3.1 **Fiches actions** – page 12
 - Fiche action 1** | Adapter l'offre d'accompagnement en l'inscrivant dans les politiques sociales – page 12 - 14
 - Fiche action 2** | Favoriser l'innovation et expérimenter de nouvelles approches et de nouvelles formes d'intervention sociale et médico-sociale – page 14
 - Fiche action 3** | Développer et diffuser la démarche de travail collaboratif et les méthodes agiles au sein de l'adages – page 15 - 16
 - Fiche action 4** | Développer et diffuser la démarche Responsabilité Sociétale de l'Organisation (RSO) – page 17
 - Fiche action 5** | Favoriser la santé et le bien-être au travail à travers notamment la démarche Qualité de Vie au Travail (QVT) – page 18
 - Fiche action 6** | Développer et adapter les compétences par la professionnalisation et la formation tout au long de la vie – page 19
 - Fiche action 7** | Optimiser et valoriser le patrimoine et les équipements immobiliers existants en lien avec la transformation de l'offre – page 20
 - Fiche action 8** | Inscrire les actions de communication dans le cadre des nouvelles technologies – page 21
 - Fiche action 9** | Sécurisation et mise en conformité des données – page 22 - 23
 - Fiche action 10** | Urbanisation du Système d'Information de l'adages – page 24
4. **Présentation des établissements et services** – page 27
 - 4.1. **Pôle Adultes Handicapés et Personnes Âgées**
 - 4.2. **Pôle Enfance**
 - 4.3. **Pôle Prévention, Protection, Parentalité**
 - 4.4. **Pôle Social**

1. Bilan du précédent **Projet Associatif**,

Le projet associatif 2008 énonçait, au regard de son environnement et de son fonctionnement de l'époque, les axes d'évolution à privilégier afin de maintenir une qualité d'accompagnement des personnes accueillies, et les axes de travail pour les différents professionnels et administrateurs bénévoles de l'association. En faire le bilan aujourd'hui, c'est non seulement regarder le chemin parcouru mais aussi mieux voir ce qu'il nous reste à faire.

1) L'évolution des besoins et des attentes des personnes accompagnées

Nous avons affirmé dans la première version de notre projet associatif la nécessité de renforcer notre capacité de veille sociale de façon à bien identifier et suivre les évolutions des besoins et des attentes des populations concernées par une situation de handicap, d'exclusion sociale ou de vieillissement.

Cette fonction, mise en place au sein du siège social en lien avec les établissements, est portée par la responsable Evaluation Qualité et Développement de Projets ; ce qui a permis d'en retirer des impacts directement opérationnels.

Elle participe à stabiliser l'étiayage commun des établissements et services de l'adages (règlements intérieurs, projets d'établissements...) c'est-à-dire à garantir aux usagers une attention continue et évolutive à leurs besoins. Elle offre aussi une meilleure réactivité sur les appels à projet et nous ouvre aujourd'hui à d'autres questions, telle que la sélection des appels auxquels nous répondons.

Nous avons aujourd'hui une meilleure lecture en temps réel des changements en cours et de leurs potentiels impacts. Elle nous aide à mieux comprendre l'évolution des besoins et des attentes des personnes que nous accompagnons. Cette évolution, c'est aussi celle d'une société, et à notre niveau, mieux la comprendre c'est se mettre en position de mieux la prendre en compte pour mieux l'accompagner.

2) La diversification des modes d'accompagnement des usagers

L'association a développé un modèle d'établissement comme plateforme de ressources qui coordonne diverses réponses aux usagers cohérentes entre elles. Ces dernières années, nous avons pu préciser cette expérience et élargir le nombre de structures travaillant sous ce mode. Nous avons ainsi confirmé la pertinence de ce modèle puisqu'il a effectivement permis de diversifier les types de réponses proposées aux personnes accompagnées.

L'ITEP Bourneville dispose d'un grand panel de dispositifs depuis de nombreuses années. L'EHPAD L'Ostal du Lac a d'emblée été conçu comme une plateforme diversifiée avec un SSIAD, une section pour personnes âgées dépendantes (PAD) et une pour les personnes handicapées vieillissantes (PHV). Les Fontaines d'O fonctionnent en plateforme de par son développement qui en a fait un ensemble de services très complet. Autant d'exemples, parmi d'autres, qui ont mis en évidence que les apparentes complexités structurelles étaient largement compensées par les bénéfices révélés pour les usagers.

3) Le renforcement de la professionnalisation

Cette volonté, inscrite à l'origine dans notre culture issue du CREA, a été déclinée à la fois par la bonne adéquation des effectifs et des qualifications aux besoins de prise en charge des personnes accompagnées et par une gestion des ressources humaines et un management adapté combinant formation continue, mobilité interne et entretiens professionnels.

Elle demeure confirmée par toutes les actions menées en vue de renforcer la professionnalisation des équipes de salariés de l'adages, à travers le renforcement des politiques de formation et l'essor du plan de formation mutualisé, la mobilisation de fonds d'intervention de notre Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), la mise en place d'un guide des entretiens professionnels et le renforcement des démarches visant à favoriser la mobilité professionnelle interne à l'adages. Sur ce dernier point, il nous reste des marges de progrès à accomplir en nous mobilisant et en mettant en place une procédure interne plus opérationnelle permettant de se rapprocher de l'objectif.

4) Les projets d'établissement comme vision stratégique partagée

Si répondre au contexte actuel c'est aussi être en capacité de mener des analyses stratégiques, de bâtir des scénarii d'évolution, d'évaluer les risques à travers l'élaboration et la réactualisation des projets d'établissements et du projet associatif lui-même, alors nous pouvons reconnaître que nous avons considérablement avancé.

En effet, aujourd'hui ces documents de référence sont pensés dans toute l'association comme de véritables plans d'actions prospectifs.

Les projets d'établissements ont été ainsi adaptés à ces exigences. Ils disposent d'une partie qui décrit les orientations de l'établissement et sont davantage construits dans le cadre d'une démarche collaborative et concertée avec la Direction Générale qui peut apporter sa vision stratégique plus globale et assurer la cohérence de l'ensemble. Ils sont présentés devant les différentes instances de l'association, Conseil de Suivi d'Etablissement (CSE), Bureau et Conseil d'Administration (CA). Nous devons continuer à avancer dans cette démarche concertée afin que les projets d'établissement reflètent complètement, notamment auprès des instances de l'association, une vision stratégique partagée sur l'évolution de l'établissement au service de ses publics.

5) La réponse aux sollicitations externes

Nous avons posé en 2008 la nécessité pour l'adages de renforcer sa réactivité et sa capacité à envisager de transformer, reconvertir, redéployer ses dispositifs afin qu'ils continuent à bien répondre aux besoins correctement identifiés qui évoluent dans le temps. Nous avons aussi affirmé notre souhait de nous autoriser à faire ou ne pas faire face aux sollicitations de nos autorités de tarification en s'appuyant sur nos valeurs et les moyens nécessaires pour mener les actions auprès des personnes accompagnées dans des conditions normales.

Les structures restent aujourd'hui confrontées à une forte pression sur les demandes d'admission car au regard de la tension démographique qui s'exerce sur le département de l'Hérault, ses taux d'équipement restent faibles, sur les secteurs enfance et protection de l'enfance autant que sur le secteur social et le secteur adultes handicapés. Cette réflexion a donc été reprise au niveau du Comité d'Éthique et d'Orientation (CEO) qui vise à évaluer sur chaque projet s'il se situe dans le cœur de cible de l'adages et s'il ne conduit pas à nous éloigner de notre projet et à porter des risques trop importants.

6) Le développement des partenariats

L'axe de renforcement des partenariats s'est orienté d'une part vers la structuration des collaborations avec le CHU de Montpellier, avec lequel nous avons noué des relations de collaboration effectives, nombreuses et variées, et en particulier sur l'autisme, le handicap psychique, le polyhandicap, la gériatrie, les soins palliatifs et la lutte contre la douleur. Dans d'autres secteurs comme la pédopsychiatrie, les collaborations se mettent en place plus lentement. De très bonnes perspectives sont désormais ouvertes avec la Responsable Evaluation Qualité et Développement de Projets. L'adages a su également nouer d'autres partenariats notamment en ce qui concerne la gestion des Groupements de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS), avec le GCSMS MDA34 qui porte la Maison Des Adolescents de l'Hérault, et le GCSMS ISI qui porte la collaboration dans le domaine informatique. On peut dire que cette volonté de s'inscrire dans des partenariats s'est traduite dans les faits de façon explicite et ce même s'il reste à poursuivre encore et encore dans ce sens.

7) La consolidation de la dirigeance associative

Notre organisation a traversé deux crises de gouvernance après la sortie du Projet Associatif 2008, et l'axe de consolidation de la dirigeance associative que nous avons décidé de développer a pu montrer tout son intérêt. Mais la représentativité des instances et de leurs membres, la clarification des rôles et des places est un travail de chaque instant qui doit également imprégner notre culture commune adages. La rénovation actuelle des statuts et leur prochaine mise en œuvre va dans ce sens.

8) Le renforcement des synergies et de la mutualisation entre établissements

La culture collaborative et de mutualisation constitue désormais un des principes directeurs de notre association et devrait continuer progressivement à imprégner toutes les dimensions de notre grande organisation. Ainsi, des directions communes ont été mises en place lorsque les conditions favorables étaient remplies avec notamment la mise en synergie des ITEP Bourneville et Le Languedoc, celle des ESAT de Saporta et Peyreficade. Des collaborations ont été encouragées entre les établissements. Ce changement important par rapport à la culture historique de l'adages est à l'œuvre et il bénéficie du soutien des instances associatives.

9) La diversification des ressources financières et le recours au mécénat

Nous avons souhaité en 2008 rechercher la diversification des ressources financières avec le recours au mécénat d'entreprise et de particuliers.

Cette décision a conduit l'adages à opter pour la création d'un fonds de dotation afin qu'il n'y ait aucune confusion avec l'association, même si elle est reconnue d'utilité publique. Ce fonds, appelé Fonds adages, dispose des outils pour le porter. Il se mobilise pour collecter de la ressource auprès d'entreprises du département et les encourage à soutenir financièrement nos projets de développement.

10) Le développement de la communication

Le projet associatif 2008 affichait clairement la volonté de développer les stratégies et les moyens de communication visant à informer et à fédérer toutes les parties prenantes pour permettre à l'adages de poursuivre son développement.

La période 2014 à 2017 marque un tournant décisif dans le développement soutenu d'outils et l'élaboration de stratégies claires et lisibles en termes de communication.

Nous avons donc pu mieux préciser nos objectifs et valider les stratégies qui permettent de :

1. Créer une culture d'entreprise et un sentiment d'appartenance pour favoriser la cohésion et les dynamiques globales
2. Elargir les espaces de visibilité externe de l'adages en proposant une grille de lecture claire
3. Renforcer l'image de marque de l'organisation.

11) La diffusion de la culture de l'évaluation et du dialogue social

Si nous avons pu répondre à l'ensemble des obligations législatives et réglementaires qui s'imposent en termes d'évaluation, surtout, nous bénéficions désormais de la dynamique engendrée par cette démarche, et attestée par ses résultats. Tout simplement, elle permet aux établissements de baigner dans un mouvement permanent et accompagne une amélioration progressive et continue de la qualité des accompagnements. Par ailleurs, la structuration de la fonction RH et notamment de la partie complexe du dialogue social selon les dispositions du code du travail et de la convention collective a également joué son rôle en tant que levier du changement au sein de l'adages. Le développement d'une mutuelle d'entreprise, la signature de nombreux accords d'entreprises etc... traduisent un climat de confiance et de respect des rôles qui ont permis d'avancer de concert sur plusieurs dossiers dans l'intérêt bien compris des salariés de l'adages.

Monsieur Frédéric Hoibian, Directeur Général de l'adages,
06.04.2017

2. Orientations politiques

CADRAGE POLITIQUE		
PROMOUVOIR LES DROITS FONDAMENTAUX des personnes en situation de vulnérabilité		
Missions	Publics	Modes d'intervention
<p>Accompagner</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueillir • Protéger et soutenir • Soigner • Favoriser l'autonomie • Inclure • Insérer <p>Expérimenter et développer</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des réponses adaptées et innovantes en faveur des publics <p>Gérer</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gouverner • Diriger • Evaluer • Rendre compte 	<p>Personnes en situation de vulnérabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Âges • Handicaps • Situations familiales • Situations sociales 	<p>Modalités d'accueils et d'accompagnements souples, évolutifs et personnalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueil et parcours adaptés • Hébergements permanents, temporaires, séquentiels • Scolarisations inclusives • Soutiens dans le milieu de vie de la personne • Prestations coordonnées et externalisées • Parcours de soin, prévention, dépistages, diagnostics et soins somatique.

3. Orientations stratégiques ... engagements et actions !

ORIENTATIONS STRATEGIQUES			
Engagements	Actions	Fiches actions	
1.	Promouvoir les droits fondamentaux des personnes en situations de vulnérabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Agir pour l'égalité des droits et des chances et œuvrer pour l'acceptation des différences • Soutenir la parole des plus vulnérables • Veiller au respect des droits et encourager l'émergence de nouveaux droits en s'inscrivant dans les débats sociétaux 	-
2.	Délivrer des prestations de qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Co-construire le projet avec la personne accompagnée • Recruter les personnels qualifiés et garantir leurs compétences et le développement de ces dernières par la formation tout au long de la vie • Disposer d'un dispositif d'évaluation et d'amélioration continue de la qualité • Interroger les pratiques professionnelles • Favoriser l'appropriation des recommandations des bonnes pratiques • Poursuivre l'évaluation, la mise en œuvre des plans d'actions d'amélioration et des indicateurs de suivi et d'effets • Structurer une gestion des risques 	-
3.	Adapter l'offre d'accompagnement en s'inscrivant dans notre environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Etre en capacité de faire évoluer notre offre d'accompagnement en fonction des besoins repérés et du parcours des usagers, dans la limite du rapport aux besoins des personnes accueillies et des moyens pour la mettre en œuvre 	N° 1
4.	Expérimenter pour répondre à de nouveaux besoins	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'innovation et expérimenter de nouvelles approches et de nouvelles formes d'intervention sociale et médico-sociale en sortant des cadres habituels • Développer des synergies inter établissements et inter associations • Conserver une capacité d'actions tenant compte de l'analyse des risques • Savoir assouplir les pratiques pour rendre l'expérimentation possible • Développer les travaux de recherches en partenariat (université et laboratoires de recherche) • Etre ouvert à l'introduction de nouvelles connaissances (neurosciences, nouvelles technologies...etc.) 	N° 2

Engagements		Actions	Fiches actions
5.	Mobiliser des instances associatives en capacité de porter le projet associatif	<ul style="list-style-type: none"> • Préciser les rôles et les missions • Renouveler les bénévoles • Maintenir un niveau de formation et d'information nécessaire • Développer des synergies inter associatives 	-
6.	Conforter un management transversal	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et diffuser la démarche de travail collaboratif et les méthodes agiles au sein de l'association • Développer et diffuser la démarche Responsabilité Sociétale de l'Organisation (RSO) 	N°3 N°4
7.	Mobiliser des ressources humaines au service du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les évolutions législatives et conventionnelles impactant la gestion RH • Disposer des outils techniques adaptés aux besoins actuels • Développer un dialogue social innovant et efficace • Favoriser la santé et le bien-être au travail à travers notamment la démarche Qualité de Vie au Travail (QVT) • Développer et adapter les compétences par la professionnalisation et la formation tout au long de la vie 	N°5 N°6
8.	Optimiser la gestion des ressources financières et du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux propositions de contractualisation pluriannuelle à visée prospective avec les financeurs • Développer des EPRD : CPOM, ARS, DDCS, CD34 • Optimiser et valoriser le patrimoine et les équipements immobiliers existants en lien avec la transformation de l'offre • Promouvoir les bonnes pratiques sur les placements de trésorerie sur la base d'une charte de bonnes pratiques 	N°7
9.	Communiquer au service de notre action	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre une politique de communication (interne et externe) ambitieuse au service des actions que mène l'adages au service des personnes accompagnées • Inscrire les actions de communication dans le cadre des nouvelles technologies • Consolider le processus de gestion de crise 	N°8
10.	Disposer des Systèmes d'Information à hauteur des enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser et mettre en conformité des données • Réaliser l'urbanisation SI adages : Intégrer les SI dans tous les domaines (partie système partie applicative) 	N°9 N°10

3.1 Fiches actions

FICHE ACTION N°1	
Adapter l'offre d'accompagnement en l'inscrivant dans les politiques sociales	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter notre offre d'accompagnement par une diversification des modalités d'accueil Handicap, Protection de l'enfance, Social • Accompagner les structures dans l'adaptation, l'évolution de leur offre vers le maintien en milieu ordinaire • Poursuivre la réflexion sur le logement accompagné (social) et l'habitat inclusif (handicap)
Les actions à entreprendre	<p>Action 1 : Renforcement de l'offre de SESSAD et de suivi à domicile par redéploiement d'autres modalités notamment de l'internat ou accueil de jour</p> <p>Action 2 : Poursuivre la réflexion sur les AT de l'adages, sur l'offre de répit (EAM/MAS) et sur les services d'accompagnement adultes (SAVS/SAMSAH)</p> <p>Action 3 : Créer des unités d'hébergement hors les murs (FDV/EAM/MAS)</p> <p>Action 4 : Construire une réponse adaptée au vieillissement et faire évoluer l'accompagnement des PHV : adaptation des projets d'établissement, expérimentations, innovations, accès à la santé notamment dans la prise en compte de la question Alzheimer...</p> <p>Action 5 : Déployer le DITEP et se préparer au DISPOSITIF INTEGRE IME</p> <p>Action 6 : Poursuivre la démarche d'inclusion scolaire en individuel et en collectif (externalisations des unités d'enseignement)</p> <p>Action 7 : Créer un pôle Insertion professionnelle pour les ESAT avec les nouvelles politiques (emploi accompagné etc...)</p> <p>Action 8 : Consolider l'action du pôle protection de l'enfance en la rapprochant des actions de soutien à la parentalité</p> <p>Action 9 : Poursuivre la réflexion sur le logement d'abord et le développement des résidences accueil, résidences sociales et autres dispositifs d'intermédiation hébergement</p> <p>Action 10 : Construire un plan global de transformation de l'offre, le communiquer et entrer en négociation avec les autorités administratives compétentes (ARS CD34 DDCS) à l'occasion du prochain CPOM</p> <p>Action 11 : En regard de ce plan, élaborer un plan de transformation/rénovation /mutualisation du patrimoine de l'adages</p> <p>Action 12 : En regard de ce plan, construire une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au niveau associatif et au niveau des structures</p>
Les moyens à mobiliser	<p>Moyens supplémentaires pour la formation professionnelle</p> <p>Reconfiguration des organigrammes</p> <p>Mutualisation des équipements : AMO, architectes, bureaux d'études</p> <p>Evolution des projets d'établissement</p>

FICHE ACTION N°1

Adapter l'offre d'accompagnement en l'inscrivant dans les politiques sociales

Les échéances

Action 1 : 2019-2020
 Action 2 : 2019-2020
 Action 3 : 2021-2022
 Action 4 : 2022-2023
 Action 5 : 2019-2020
 Action 6 : 2019-2024
 Action 7 : 2121-2022
 Action 8 : 2020-2021
 Action 9 : 2019-2024
 Action 10 : 2020
 Action 11 : 2020
 Action 12 : 2020

Les critères d'évaluation

- Créations de places de SESSAD adossées à une structure
- Créations de places de services d'accompagnement adultes
- Créations de places d'AT dédié
- Créations d'unités d'hébergement hors les murs
- Créations de places en unités d'habitat inclusif
- Créations de projet d'établissement adapté à la PHV
- Créations d'unités d'enseignement externalisées
- Créations de places en pensions de familles
- Créations de places en résidences accueil

Indicateurs nationaux :

- % de scolarisation en inclusion (enfants)
- % de majeurs en structures enfants (externes)
- % de suivis à domicile (adultes et enfants)

Rédaction

Responsable Evaluation Qualité Développement de Projet

Validation

Directeur Général

FICHE ACTION N°2

Favoriser l'innovation et expérimenter de nouvelles approches et de nouvelles formes d'intervention sociale et médico-sociale

Objectifs	<p>Objectif 1 : Conserver une capacité d'actions tenant compte de l'analyse des risques</p> <p>Objectif 2 : Savoir assouplir les pratiques pour rendre l'expérimentation possible</p> <p>Objectif 3 : Etre ouvert à l'introduction de nouvelles connaissances (neurosciences, nouvelles technologies...etc.)</p> <p>Objectif 4 : Développer les travaux de recherches en partenariat (université et laboratoires de recherche)</p>
Les actions à entreprendre	<p>Action 1 : Définir des axes et des orientations stratégiques d'innovations et d'expérimentation</p> <p>Action 2 : Développer des synergies inter établissements et inter associative sur des projets innovants ou expérimentaux</p> <p>Action 3 : Conventionner avec des réseaux de santé et des centres de références et de compétences spécialisées, des laboratoires de recherches appliquées</p> <p>Action 4 : Participer au PREFIS</p> <p>Action 5 : Recruter un chercheur en CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche)</p>
Les moyens à mobiliser	<p>Financement convention CIFRE</p> <p>Moyens de gratification de stagiaires étudiants LMD</p>
Les échéances	<p>Action 1 : 2020</p> <p>Action 2 : 2019-2024</p> <p>Action 3 : 2020-2021</p> <p>Action 4 : 2019</p> <p>Action 5 : 2021</p>
Les critères d'évaluation	<p>Capacité à proposer des projets innovants ou expérimentaux</p> <p>Nombres de structures expérimentales</p> <p>Engagement dans des travaux de recherche avec des laboratoires associés ou des réseaux de santé</p>
Rédaction	Responsable Evaluation Qualité Développement de Projets
Validation	Directeur général

FICHE ACTION N°3

Développer et diffuser la démarche de travail collaboratif et les méthodes agiles au sein de l'adages

<p>Objectifs</p>	<p>Développer et faire vivre une démarche collaborative au sein du siège social et assurer ensuite sa diffusion au sein de l'adages pour viser une meilleure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cohérence des objectifs stratégiques et opérationnels • Capitalisation et mutualisation des expertises et de l'information • Optimisation du temps • Efficience des actions menées • Satisfaction des collaborateurs (QVT)...
<p>Les actions à entreprendre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre et consolider la démarche initiée au niveau du siège (formation action avec les équipes du siège et formation de 3 référents sur la démarche collaborative) • Evaluer la satisfaction des collaborateurs initiés • Essaimer au niveau des établissements les résultats produits au niveau du siège (agenda type hebdo, améliorer les réunions, outils collaboratifs...) • Adapter et mettre en place une démarche identique à l'attention des directions des Etablissements et services de l'adages et former des équipes de direction et de cadres • Essaimer la démarche collaborative à tous les niveaux de l'adages • Inscrire des formations spécifiques dans le plan de formation mutualisé 2020 ou 2021 à présenter en commission formation • Utiliser les outils de la méthode collaborative dans le management de l'adages
<p>Les moyens à mobiliser</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Temps, programmation, salles • Formateurs, facilitateurs • Plateformes et outils collaboratifs • Questionnaires de satisfaction • Crédits de formation (fonds d'intervention, OPCA...)

FICHE ACTION N°3

Développer et diffuser la démarche de travail collaboratif et les méthodes agiles au sein de l'adages

Les échéances

Janvier 2018 : lancement de l'essaiimage de la démarche du siège (expérimentation d'un nouveau mode de réunion en réunions des directeurs.trices)

Fin 2019 : bilan de la démarche siège

Début 2020 : lancement de la démarche pour les équipes de directions et cadres

Septembre 2020 : premier bilan de la démarche pour les équipes de directions et cadres

Début 2021 : essaimage dans les Etablissements et services

Les critères d'évaluation

Participation des acteurs concernés

Niveau d'utilisation des outils produits ou proposés

Nombre d'expérimentations engagées

Respect des délais dans les démarches construites en mode collaboratif

Définition de nouveaux critères d'évaluation en cours de démarche

Rédaction

Directeur général

Validation

Directeur général

FICHE ACTION N°4

Développer et diffuser la démarche Responsabilité Sociétale de l'Organisation (RSO)

Objectifs	Inscrire l'adages dans une démarche de responsabilité sociétale de l'organisation. A côté des principes qui visent à garantir la dimension sociale de l'adages à l'égard des personnes accompagnées et de ses équipes, sa pérennité financière et économique, il nous faut prendre en compte la dimension environnementale de nos activités.
Les actions à entreprendre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Etablir le diagnostic de départ à partir soit des données existantes soit en mobilisant un audit sur les données environnementales 2. A partir de la présentation de ces 3 diagnostics, organiser un séminaire afin d'établir les actions prioritaires à entreprendre 3. Formaliser à partir du séminaire un plan d'action pour les 3 à 5 ans qui viennent
Les moyens à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Coût de l'audit environnemental de départ • Mobilisation du temps de secrétariat de direction et des membres du comité stratégique (administrateurs, directions, responsables de pôles ressources du siège, etc.) • Provisions sur budgets à venir pour réaliser les actions prioritaires qui auront été définies lors du séminaire • Recherche de cofinancements (ADEME, Région...)
Les échéances	<p>2018 : Diagnostic d'entrée dans la démarche</p> <p>2019 : Séminaire pour définir les actions prioritaires à mener pour la période 2020 à 2025</p> <p>2020 : Mise en œuvre du plan d'action</p>
Les critères d'évaluation	<p>Présentation et diffusion du diagnostic environnemental</p> <p>Organisation du séminaire RSO</p> <p>Formalisation du plan d'action</p> <p>Mise en œuvre des actions</p>
Rédaction	Directeur général
Validation	Directeur général

FICHE ACTION N°5

Favoriser la santé et le bien-être au travail à travers notamment la démarche Qualité de Vie au Travail (QVT)

Objectifs	Intégrer une culture de la préservation de la santé et du bien-être au travail dans les démarches stratégiques de l'association afin de réduire les situations de risque professionnel et de favoriser le bien-être au travail
------------------	--

FICHE ACTION N°5

Favoriser la santé et le bien-être au travail à travers notamment la démarche Qualité de Vie au Travail (QVT)

Les actions à entreprendre

- Poursuivre l'évaluation régulière de l'ensemble des risques professionnels, dont le risque psychosocial
- Poursuivre la mise en œuvre de plans d'actions au sein des établissements et de manière transversale
- Adapter les moyens et outils de travail afin d'éviter ou de limiter les risques physiques
- Rechercher et expérimenter des actions innovantes susceptibles de favoriser le bien-être au travail
- Favoriser les lieux d'échanges sur les bonnes pratiques

Les moyens à mobiliser

- Partager les enjeux et les objectifs avec les différentes parties prenantes (directions, équipes, IRP)
- Former les différents acteurs de terrain
- Développer des démarches expérimentales favorisant le bien-être
- Evaluer les actions mises en œuvre
- Communiquer sur les démarches entreprises auprès des salariés

Les échéances

Sur la durée du projet associatif

Les critères d'évaluation

Type et nombre d'actions de prévention mis en œuvre

Rédaction

Responsable Pôle RH

Validation

Directeur général

FICHE ACTION N°6

Développer et adapter les compétences par la professionnalisation et la formation tout au long de la vie

Objectifs	<p>Développer et adapter les compétences des salariés à l'évolution des besoins des usagers et des établissements</p> <p>Anticiper les besoins à venir</p> <p>Favoriser l'employabilité des salariés</p> <p>Soutenir la construction de parcours professionnels</p>
Les actions à entreprendre	<p>Identifier les besoins en formation et en développement des compétences des salariés en lien avec les projets d'établissement</p> <p>Construire et mettre en œuvre des formations et des dispositifs de développement des compétences adaptés aux besoins</p> <p>Valoriser les entretiens professionnels</p> <p>Maintenir un haut degré d'exigence dans la construction des actions de formation, le choix des intervenants, l'ingénierie de formation, l'évaluation des résultats</p>
Les moyens à mobiliser	<p>Construire des contenus de formation adaptés dans le cadre d'une démarche interne participative au travers de la commission Formation adages</p> <p>Identifier, utiliser et valoriser des modalités de développement des compétences innovantes et complémentaires aux actions de formation classique</p> <p>Optimiser les moyens financiers au service des projets de formation dans un contexte de refondation de la formation professionnelle</p> <p>Intégrer les évolutions légales et conventionnelles réformant la formation professionnelle dans une approche d'opportunité stratégique</p>
Les échéances	<p>Sur la durée du projet associatif</p>
Les critères d'évaluation	<p>Nombre de formations réalisées, nombre de participations aux formations, type d'outils de développement des compétences utilisés</p>
Rédaction	<p>Responsable Pôle RH</p>
Validation	<p>Directeur général</p>

FICHE ACTION N°7

Optimiser et valoriser le patrimoine et les équipements immobiliers existants en lien avec la transformation de l'offre

Objectifs

Optimiser la gestion des équipements immobiliers en interne et en externe

Les actions à entreprendre

Recenser les calendriers de disponibilités des équipements immobiliers

Partager ce calendrier avec les directions afin de favoriser la mutualisation des équipements immobiliers

Définir une charte de bonnes pratiques et une convention de prêt interne pour réussir la mutualisation interne des équipements immobiliers

Initier pour chaque projet une réflexion préalable sur les équipements immobiliers et mobiliers qui pourraient faire l'objet de mutualisation

Etudier le calendrier des disponibilités des équipements immobiliers vacants

Rechercher des partenaires rigoureux et solvables susceptibles d'utiliser des équipements immobiliers en contre-saison

Préparer le cadre contractuel de conventionnement de prêts d'équipements immobiliers et mobiliers avec des partenaires extérieurs

Les moyens à mobiliser

Secrétariat siège social pour la coordination des informations des établissements

Les établissements (secrétariat) pour le calendrier d'utilisation des équipements actuels

Les directions pour la rédaction de :

- la charte de bonnes pratiques de mutualisation interne
- la convention d'usage interne

Un chargé de prospection pour la recherche en externe de partenaires en contre-saison

Un juriste et des directions d'établissements pour la préparation du cadre contractuel de la mise à disposition

Les échéances

Chaque fois que les ressources des établissements disposant d'équipements immobiliers importants donnent des signaux de risque de déséquilibre budgétaire

Les critères d'évaluation

- Nombre de conventions d'usage interne signées
- Montant des engagements contractuels externes mis en œuvre

Rédaction

Responsable Pôle Comptabilité Finance Contrôle de Gestion

Validation par

Directeur général

FICHE ACTION N°8

Inscrire les actions de communication dans le cadre des nouvelles technologies

Objectifs

Potentialiser les échanges B2B / B2C (Business to Business / Business to Consumer). Veiller à enrichir la relation en proposant des contenus de qualité qui correspondent aux attentes

Les actions à entreprendre

Action 1 : Adapter les plateformes web de l'adages aux « nouveaux » besoins en adaptant les contenus à tous les supports (smartphones, tablettes, etc). Intégrer les fonctionnalités nouvelles visant à permettre l'accès à l'information par les modularités et spécificités propres aux divers terminaux

Action 2 : Développer l'interaction et l'engagement entre plateformes et opérateurs finaux par des canaux de communication directs ou semi-directs (clics, commentaires, notes, etc.)

Action 3 : Elaborer une ligne éditoriale adaptée aux réseaux sociaux selon les cibles prioritaires identifiées. Adapter les contenus selon celles-ci.

Action 4 : Elaborer une charte éditoriale visant à coordonner les usages des réseaux sociaux et favoriser le partage d'informations afin de garantir la cohérence de notre communication

Action 5 : A l'interne, s'appuyer sur Sharepoint pour permettre un accès facilité à l'information relative aux services administratifs des établissements et services de l'adages (Qui fait quoi ? Où ? Entrer en contact)

Les moyens à mobiliser

Action 1 : Les plateformes sont aux 2/3 déjà adaptées aux divers terminaux. La technologie AMP visant à accélérer le chargement des contenus est en place depuis juillet 2018. La technologie PWA visant à transformer les plateformes Web en applications mobiles non-natives est en place depuis septembre 2018

Les moyens mobilisés : Financièrement nuls puisque le développement a été exécuté en interne avec des ressources libres et gratuites. Le temps est la seule ressource mobilisée

Les moyens à mobiliser : Temps de développement et de tests

Action 3 : Twitter est depuis quelques années le réseau social sur lequel l'adages s'appuie dans le cadre de la communication externe digitale. La ligne éditoriale est en place

Les moyens à mobiliser : Temps pour évaluer la pertinence d'étendre les stratégies de communication externe digitale à d'autres réseaux sociaux en fonction des cibles à atteindre

Action 4 : Les moyens à mobiliser : Temps de l'évaluation, de l'élaboration et de la mise en œuvre

Action 5 : Les moyens à mobiliser : Du temps, de la détermination et une démarche collaborative

Les échéances

1. 2019
2. 2019
3. 2019
4. 2019
5. 2021

Les critères d'évaluation

Indicateurs de trafics CTR – Outils d'analyses

Rédaction

Chargé de Communication

Validation

Directeur Général

FICHE ACTION N°9

Sécurisation et mise en conformité des données

Objectifs

Conscients depuis plusieurs années de la nécessité de sécuriser nos infrastructures informatiques, les données sont au cœur de ce projet. La récente entrée en application du RGPD¹ est venue renforcer cette dynamique, plus que jamais nous avons un devoir de sécurisation et de mise en conformité des DCP² que nous traitons. Les deux actions vont de pair, la sécurité étant une des briques de la conformité. Mais le nouveau règlement européen nous impose d'aller plus loin. Il faut désormais être en capacité d'apporter la preuve de notre totale compliance³ avec ce dernier, et cela passe tout d'abord par le recensement exhaustif de nos traitements. Ensuite, il faudra évaluer leur conformité et mettre en place les actions correctives appropriées. Parallèlement, le niveau de sécurité de nos infrastructures et de nos échanges numériques devra être augmenté afin de soutenir cette recherche de conformité.

Les actions à entreprendre

Désigner un DPO⁴ et cadrer sa mission

Sensibiliser les équipes de directions et d'encadrement

Constituer le réseau des RIL⁵

Sélectionner / élaborer les réponses techniques aux questions de sécurité informationnelle

Formation continue du DPO et des équipes du GCSMS ISI

Diffusion d'une culture de la protection des Données à Caractère Personnel (DCP) dans l'adages

Recensement et qualification de l'ensemble des traitements de DCP

Déploiement de solutions techniques de sécurisation

Management de la stratégie RGPD de l'association

Les moyens à mobiliser

Le DPO de l'adages, chef d'orchestre de la protection des données dans l'association. Le réseau des RIL en établissement, bras armé opérationnel du DPO. L'équipe d'administrateurs système et réseau du GCSMS ISI. Direction Générale de l'association et équipes de direction des établissements, en tant que soutien et sponsors de la démarche.

Il est toujours complexe d'estimer la charge financière d'un projet en partie lié à une réglementation nouvelle, par prudence l'adages a décidé de consacrer 100H de Chef de Projet / an au versant pur RGPD et 100H de technicien à la mise en place des solutions techniques de sécurité.

¹ Règlement Général sur la Protection des Données

² Données à Caractère Personnel

³ Conformité en français

⁴ Data Protection Officer ou DPD (Délégué à la Protection des Données) en français

⁵ Relai Informatique et Libertés

FICHE ACTION N°9

A fin 2019 : le recensement des traitements doit être achevé, l'analyse de ces derniers réalisée, le plan d'actions correctives défini. Sur le plan technique, les solutions de premier niveau doivent être testées et choisies

2020 / 2021 : mise en place des actions correctives et déploiement des premières réponses techniques

Les échéances

2022 : prise de recul, bilan à mi-parcours, recherche de solutions techniques de second niveau et élaboration d'un plan de management de la conformité RGPD pour l'adages

2023 / 2024 : déploiement des secondes réponses techniques et pilotage du plan de management de la conformité RGPD

Les critères d'évaluation

KPI⁶ identifiés : ratio nb de traitements conformes / non conformes, nb d'actions correctives réalisées / an, nb de solutions techniques déployées, nb d'incidents informatiques, nb de violations de données, nb d'actions de sensibilisation

Rédaction

Directeur technique du GCSMS ISI et DPO de l'adages

Validation

Directeur général

⁶ Key Performance Indicator traduit en Français par indicateur clé de performance

FICHE ACTION N°10

Intitulé de l'Action mise en œuvre : Urbanisation du SI¹ de l'ADAGES

Objectifs

L'urbanisation du SI est une démarche d'aide à la transformation, rationalisation, simplification et amélioration du système informatique. Le SI peut alors être comparé à l'image d'une ville, c'est à dire réfléchi, structurée, durable. Dans le prolongement de cette analogie, l'urbanisation du SI consiste à planifier des refontes structurantes pour optimiser les échanges, les services, la flexibilité, la modularité... et d'une façon plus générale à répondre à la stratégie SI de l'entreprise en parallèle de l'évolution des métiers.

Les actions à entreprendre

Finaliser la mise en place de liaisons fibres optiques professionnelles sur chaque site de l'association, et intégrer les établissements au VPN MPLS² de l'adages afin de les interconnecter. Poursuivre le renouvellement des infrastructures en établissement, en vue de les doter d'une plateforme serveur évolutive et de les intégrer au domaine Windows de l'organisation. Un travail de fond sur la qualité des LAN³ (réseau local) est également mené en parallèle, ces derniers constituent les fondations de la démarche.

Les moyens à mobiliser

Stratégiques : l'adhésion de chaque direction d'établissement est indispensable afin de réellement prioriser l'investissement dans le cadre des PPI. Cela passe par des actions de sensibilisation qui vont mettre en lumière les avantages de l'urbanisation et l'intérêt de la démarche.

Financiers : Fibre Optique (FO) 10Mo pro à 600€ mensuels, refonte du LAN 20 000€, infrastructure serveur 15 000€. Prix moyen HT, par établissement.

Humains : les opérations à mener dans chaque établissement sont autant mobilisatrices que déstabilisantes, tant elles réinterrogent les fonctionnements et les usages en place... Sous la houlette des équipes du GCSMS ISI, l'ensemble des collaborateurs de la structure seront sollicités pour mener sereinement à terme ce projet d'envergure.

Les échéances

Ce gros chantier pluriannuel a débuté en 2017 avec les établissements ayant la plus grosse capacité d'investissement immédiate. En effet, les moyens financiers à mobiliser sont importants, un travail en amont sur les PPI est donc régulièrement mené avec les directions des structures. La charge de travail pour les équipes du GCSMS ISI conditionne également le rythme de déploiement, chaque projet mobilise plusieurs administrateurs système et réseau pendant approximativement 3 mois.

Fin 2020, 80% des établissements devront avoir totalement intégré le dispositif adages.

Entre 2021 et 2023, l'intégralité des sites de l'association, principaux et annexes, devront faire partie du dispositif MPLS.

En 2024, se posera la question du renouvellement partiel des infrastructures déployées en 2017 / 2018, après 6 années d'utilisation, certains composants mériteront d'être révisés.

Les critères d'évaluation

KPI⁴ identifiés : taux de déploiement des liaisons FO professionnelles, taux d'intégration au MPLS de l'adages, taux de vétusté des infrastructures et % d'adéquation avec le schéma directeur de l'association. Ratio du nbr de nouveaux projets applicatifs rendus possibles sans effort grâce à l'urbanisation.

Rédaction

Directeur Technique du GCSMS ISI

Validation par

Directeur général

¹ Système d'Information

² Une infrastructure MPLS (MultiProtocol Label Switching) est un réseau privé de bout en bout, qui ne transite pas sur Internet.

Les risques d'intrusions ou de failles de sécurité sont moins importants qu'avec un réseau VPN IPSec. D'autre part, il n'y a pas de ralentissement lié à Internet.

³ Local Area Network, réseau informatique local (en français), le réseau câblé de chaque établissement.

⁴ Key Performance Indicator traduit en Français par indicateur clé de performance

présentation
des pôles,
établissements
et services.

Actualisation 2021

Le Pôle Enfance accompagne des enfants, adolescents et jeunes adultes – de 0 à 20 ans – sur le plan thérapeutique, éducatif, pédagogique et familial ; présentant parfois des troubles psychiatriques ou souffrant de handicap physique et mental, de polyhandicap ou de troubles du spectre autistique.

- **CMPP et SESSAD | Marcel Foucault**
consultation et traitement des enfants et adolescents en difficulté
5 antennes Montpellier – Lunel.
Antenne 1 ANTIGONE 419 rue Léon Blum 34000 Montpellier
Tél : 04 67 61 08 20 / cmpp.al@adages.net
- **IME | Les Oliviers**
accueil des enfants et adolescents de 6 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle et des enfants et adolescents porteurs de troubles du spectre autistique.
695 rue des Bouisses CS 70048 34078 Montpellier Cedex 3
Tél : 04 67 13 23 40 / lesoliviers@adages.net
- **IEM et SESSAD | La Cardabelle**
accueil des enfants et adolescents présentant une déficience motrice.
21 avenue de Castelnaud 34090 Montpellier
Tél : 04 67 72 42 62 / la.cardabelle@adages.net
- **EEAP | Coste Rousse**
accueil des enfants et adolescents polyhandicapés.
43 avenue des Baronnes 34730 Prades le Lez
Tél : 04 67 59 52 50 / costerousse@adages.net
- **ITEP et SESSAD | Le Languedoc**
accueil des enfants et adolescents de 3 à 16 ans présentant des difficultés psychologiques.
38 rue du Mazet CS 40028 34077 Montpellier Cedex 3
Tél : 04 67 42 45 44 / itep.languedoc@adages.net
- **ITEP et SESSAD | Bourneville**
accueil des enfants et adolescents de 3 à 20 ans présentant des difficultés psychologiques.
120 rue du Mas Prunet CS50020 34070 Montpellier Cedex 3
Tél : 04 67 42 43 66 / centre.bourneville@adages.net
- **PCPE | Est-Hérault**
propose un ensemble de prestations venant compléter les dispositifs existants et permet le maintien à domicile ou l'accompagnement des personnes en attente d'une prise en soin adaptée. Prévient les ruptures de parcours.
268 avenue des Baronnes 34730 Prades le Lez
Tél : 04 67 02 97 77 / pcpe.est-herault@adages.net

Le Pôle Adultes Handicapés et Personnes Âgées accueille des personnes en situation de handicap mental, handicap psychique, cérébro-lésées ou polyhandicapées. Une attention particulière est également portée aux personnes handicapées vieillissantes.

- **EAM et EANM | l'Archipel de Massane**

l'EAM & EANM Archipel de Massane accueille des adultes hommes et femmes présentant un handicap mental atteints de déficiences cognitives et parfois de troubles associés.

1855 rue de Saint Priest 34090 Montpellier

Tél : 04 99 77 26 40 / archipeldemassane@adages.net

- **EAM | les Fontaines d'Ô**

l'Établissement d'Accueil Médicalisé les Fontaines d'Ô accueille des adultes ayant été victimes d'un traumatisme crânio-encéphalique ou de lésions cérébrales acquises.

71 rue Henri Noguères 34090 Montpellier

Tél : 04 67 40 73 50 / fontainesdo@adages.net

- **SAVS | Lou Camin**

le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale « Lou Camin » prend en charge les traumatisés crânio-cérébraux, porteurs d'une lésion diffuse du cerveau consécutive à un choc traumatique, causé par une maladie ou un traumatisme.

95 Rue Pierre Flourens - Bât C 34090 Montpellier

Tél : 04 67 04 00 30 / fontainesdo@adages.net

- **SAMSAH | les Vents du Sud**

le SAMSAH prend en charge les traumatisés crânio-cérébraux porteurs d'une lésion diffuse du cerveau consécutive à un choc traumatique.

95 rue Pierre Flourens - Bât C 34090 Montpellier

Tél : 04 67 04 33 80 / fontainesdo@adages.net

- **Résidence d'accueil I.Fioretti**

la résidence d'accueil s'inscrit dans un projet d'habitat durable, permettant ainsi de mener un projet social, transition vers le logement ordinaire.

5 rue Turgot 34000 Montpellier

Tél : 04 67 40 73 50 / fontainesdo@adages.net

- **EAM | les IV Seigneurs**

l'Établissement d'Accueil Médicalisé accueille des personnes adultes polyhandicapées.

1082 avenue du Pic St Loup 34090 Montpellier

Tél : 04 67 63 38 62 / 4seigneurs@adages.net

- **MAS | les IV Seigneurs**
la Maison d'Accueil Spécialisée accueille des adultes polyhandicapés qui n'ont pu acquérir un minimum d'autonomie.
1082 avenue du Pic St Loup 34090 Montpellier
Tél : 04 67 63 38 62 / 4seigneurs@adages.net
- **EAM | le Hameau des Horizons**
l'Etablissement d'Accueil Médicalisé le Hameau des Horizons accueille des hommes et des femmes présentant des troubles envahissants de la personnalité ou un handicap par inefficience intellectuelle liée à des séquelles de psychose infantile.
41 plan des Garrigues 34830 Clapiers
Tél : 04 67 59 99 15 / hameaudeshorizons@adages.net
- **Les Ateliers de Saporta**
ESAT | Entreprise adaptée | Section annexe
développe des activités professionnelles pour permettre l'insertion des travailleurs en situation de déficience intellectuelle.
Domaine de Saporta 34970 Lattes
Tél : 04 67 92 12 15 / saporta@adages.net
- **ESAT | Peyreficade**
développe des activités professionnelles pour permettre l'insertion des travailleurs en situation de handicap psychique.
133 route de la gare 34750 Villeneuve les Maguelone
Tél : 04 67 69 41 09 / peyreficade@adages.net
- **EHPAD, SSIAD et EEPA | l'Ostal du Lac**
Accompagnement des personnes âgées ou handicapées vieillissantes.
1 allée Louis Palliès 34920 Le Crès
Tél : 04 67 16 39 50 / accueil.ehpad@adages.net
- **PCPE | Est-Hérault**
propose un ensemble de prestations venant compléter les dispositifs existants et permet le maintien à domicile ou l'accompagnement des personnes en attente d'une prise en soin adaptée. Prévient les ruptures de parcours.
268 avenue des Baronnes 34730 Prades le Lez
Tél : 04 67 02 97 77 / pcpe.est-herault@adages.net
- **MAS | Fontcolombe**
accueil des adultes présentant des troubles du spectre autistique (TSA).
509 Rue de Château Bon 34070 Montpellier
Tél : 04 67 13 41 20 / masfontcolombe@adages.net

Le Pôle Prévention Protection Parentalité

Service d'Orientation et d'Action Éducative implanté dans le Biterrois intervient dans 5 domaines : SIE, AEMO, IED, MECS, SOAE Espace Parentèle. L'Espace Famille intègre ce pôle.

- **SOAE**

- **SIE** – Service d'Investigation Éducative
- **AEMO** – Action Éducative en Milieu Ouvert
- **IED** – Service d'Intervention Éducative à Domicile
- **Espace Parentèle**
 - Visites Médiatisées en présence d'un Tiers
 - Espace Rencontres
 - Médiation Familiale
- **MECS** – Maison d'Enfants à Caractère Social
Accueil en villas pour les mineurs en rupture sociale.
Accueil en appartements pour grands adolescents et jeunes majeurs.

7 rue Joseph Fabre 34500 Béziers

Tél : 04 67 09 12 50 / soae@adages.net

- **Espace Famille**

- Crèche multi-accueil Les Lilas à horaires atypiques
- Relais parental Les Lilas
- Centre Socioculturel Croix d'Argent
- Centre Socioculturel Mas des Rencontres Béziers
- EVS Mas des Possibles
- Médiation Familiale
- Parenthèse
- IED
- MSAP | Espace Famille

191 rue Louis Aragon 34070 Montpellier

Tél : 04 67 27 43 92 / espacefamille@adages.net

Le Pôle Social développe des actions sur 3 champs d'intervention :

- **Lutte contre les exclusions**
- **Accompagnement à la fonction parentale**
- **Santé et précarité**

- **CHRS – CAVA – LHSS – ACT- LAM – Santé Globale | Regain**

Regain est une plateforme qui regroupe 6 dispositifs proposant des soins, un hébergement, un accompagnement social.

421 rue de l'Agathois 34080 Montpellier

Tél : 04 67 10 42 70 / regain@adages.net

- **Maison du Logement**

- Pension de Famille Coeur d'Hérault & Pays de Lunel
- CPH Coeur d'Hérault
- Résidence Sociale Mas Prunet

la Maison du Logement propose des projets et des actions visant à améliorer les conditions de logement pour tout public confronté à des difficultés d'accès ou de maintien – locataires ou propriétaires

6 rue Jacques Draparnaud 34000 Montpellier

Tél : 04 67 58 76 99 / mdl-astrolabe@adages.net

- **CADA | Astrolabe**

Hébergement et accompagnement sur la demande d'asile et la vie quotidienne.

47 Rue du Faubourg Saint-Jaumes 34090 Montpellier

Tél : 04 67 02 89 50 / mdl-astrolabe@adages.net

adages

humainement engagée

Siège social
125 rue Clément-François Prunelle
34790 Grabels
04 67 10 40 00
accueil.siegesocial@adages.net



www.adages.net



9 685745 895893 >